



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) porte à l'attention du public sportif Camerounais qu'une sentence arbitrale a été rendue en date du 14 Avril 2023 par le Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne dans la cause l'opposant depuis 2019 à Monsieur MANGA ONGUENE, ex Directeur Technique National.

Ladite sentence arbitrale condamne la FECAFOOT à payer à Monsieur MANGA ONGUENE la somme de FCFA 229 425 000 (Deux cent vingt-neuf millions quatre cent vingt-cinq mille) à titre d'arriérés de salaires.

L'exécutif actuel de la Fédération Camerounaise de Football tient tout de même à rappeler qu'elle a toujours été soucieuse de la condition des acteurs du football. C'est pour cette raison qu'à l'issue des travaux de la dernière session de l'Assemblée Générale le 27 Aout 2022, mandat avait été donné au Président Samuel ETO'O Fils à l'effet d'engager des négociations amiables en vue du règlement des sommes réclamées par MANGA ONGUENE.

En exécution dudit mandat, le Président Samuel ETO'O Fils dans sa politique d'apaisement a, lors d'une rencontre, proposé à MANGA ONGUENE une somme d'argent largement supérieure à celle contenue dans la sentence sus évoquée mais s'est heurté à une fin de non-recevoir de ce dernier.

La Fédération Camerounaise de Football prend néanmoins acte de cette décision qu'elle entend exécuter en temps opportun.

Fait à Yaoundé le 17 Avril 2023.

LE SECRETAIRE GENERAL P.I



Blaise DJOUNANG

